

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA**

DÉCISION n°2026-4

Objet : Conventionnement pluriannuel avec l'AUDAB

Le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération Conseil Communautaire n°2023-150 en date du 13 décembre 2023 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-92 en date du 19 juillet 2023 prescrivant l'adhésion à l'AUDAB dans le cadre de l'élaboration du PLUi ;

Considérant que le PLUi ne sera arrêté qu'en 2028 et donc que la CCPJ nécessite le soutien et l'appui de l'AUDAB jusqu'à l'arrêt de ce dernier,

Considérant le programme partenarial 2026,

DÉCIDE

Article 1 : de signer la convention pluriannuelle avec l'AUDAB pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

Article 2 : de valider le paiement de la cotisation de 1000€

Article 3 : de valider le paiement de l'accompagnement 2026 de 9 000€ conformément au programme partenarial

Fait à Beaufort Orbagna

Le 13 avril 2026,

BUCHOT Christian,

Le Président,


